

CONTEXTE LEGISLATIF ET SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

CONTEXTE LEGISLATIF

LOI ELAN : MODERNISATION POSSIBLE DU FUTUR SCOT

La révision complète du SCoT ayant été prescrite le 11 juillet 2018, il n'est pas obligatoire d'appliquer immédiatement dans le cadre de cette révision, les dispositions introduites par les ordonnances de la Loi ELAN entrées en vigueur en avril 2021. Cette application demeure possible.

LOI CLIMAT RESILIENCE / ZAN

La révision du SCoT devra intégrer les nouvelles dispositions du SRADDET, actuellement en cours de modification pour intégrer les objectifs de la loi. Il s'agira notamment de nouveaux objectifs de réduction de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers puis du rythme d'artificialisation des sols pour arriver au Zéro Artificialisation Nette en 2030.

EVOLUTION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Depuis le premier bilan, les documents suivants ont été approuvés ou font l'objet d'une procédure d'évolution :

SRADDET

Modification en cours

SCoT voisins

Douaisis

Arrageois

Charte du PNR

Révision en cours

SDAGE 2022-2027

Osartis-Marquion

PLH CAC

Bilan

SAGE de l'Escaut

Sambre-Avesnois

SAGE de la Sensée

Saint-Quentinois

PLH CA2C

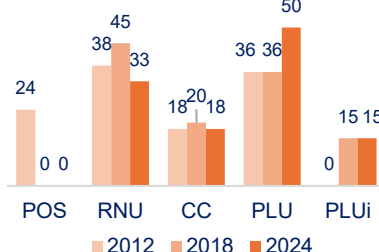
Révision en cours

SAGE de la Sambre

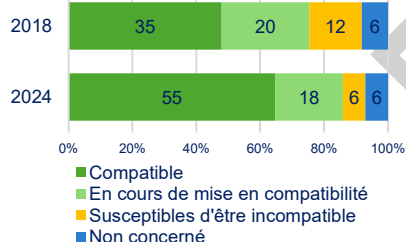
Valenciennois

DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS

Evolution des documents d'urbanisme du Cambresis



Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT

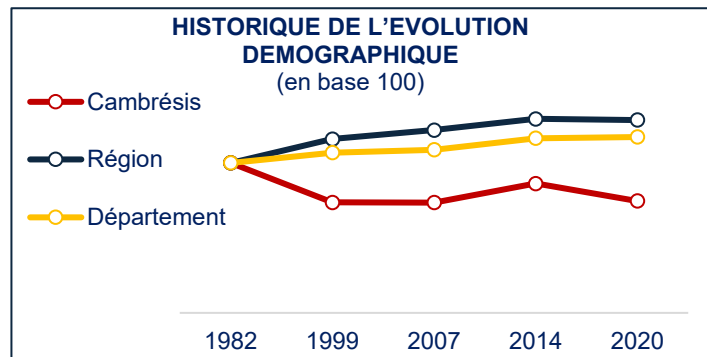


Depuis 2018, 20 documents d'urbanisme ont été rendus compatibles avec le SCoT. En 2024, il reste 6 documents susceptibles d'être incompatibles, et 18 sont en cours de mise en compatibilité.

Le nombre de communes en RNU a baissé, au bénéfice des communes couvertes par un PLU ou PLUi (65 communes soit 56%).

Aujourd'hui, 14 PLU sont en cours de révision, 11 communes au RNU sont en cours d'élaboration de PLU ou de carte communale. Sur les 6 communes non couvertes, 2 sont en cours d'élaboration de PLU et 1 est couverte par une carte communale.

EVOLUTION DE LA POPULATION



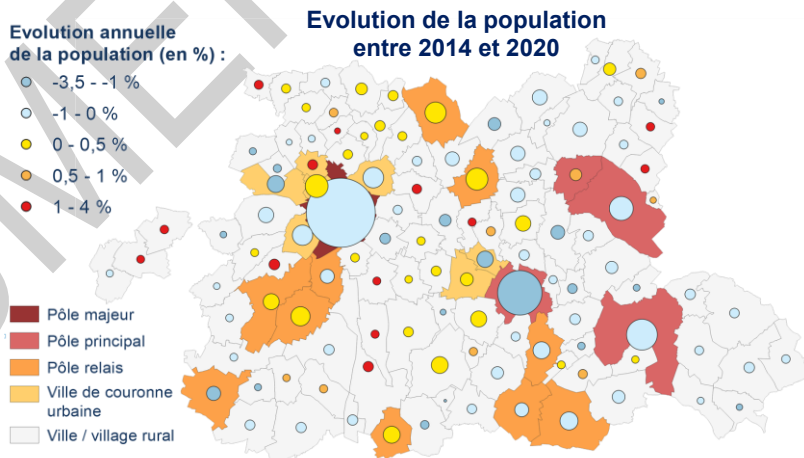
Entre 2014 et 2020, le Cambresis perd 3900 habitants soit 2,38% de sa population. Cette baisse démographique est toutefois moins prononcée que celle enregistrée à la fin des années 1990.

Elle est en grande partie liée au **vieillessement de la population**, qui fait basculer le solde naturel à un niveau proche de zéro (presque autant de décès que de naissances). La seule classe d'âges en hausse depuis 2009 est celle des 60-74 ans (+16,5%).

Le solde naturel devient même négatif dans la dernière période (2014-2020) pour les principaux pôles urbains de l'armature et les villes de la couronne urbaine, entraînant une baisse récente de population pour ces communes.

Comme à l'échelle de la Région, le solde migratoire (nombres d'entrants par rapport aux sortants) demeure négatif sur la période 2014-2020. Il n'est plus compensé par le solde naturel ce qui entraîne la baisse démographique observée depuis 2014.

Toutefois, **les migrations résidentielles entre 2019 et 2020** montrent que le **solde migratoire est de nouveau positif** (4440 nouveaux habitants contre 4315 sortants). De plus, sur les 10 500 personnes ayant changé de commune, une large majorité est restée dans le Cambresis, ce qui atteste d'un réel ancrage territorial des habitants.



L'objectif de hausse démographique fixé dans le SCoT n'a donc finalement pas été atteint.

Ainsi, **l'enjeu est de viser un regain de population** pour garantir la pérennité des équipements, services et commerces, et la vitalité des centres-villes/centres-bourgs, en cohérence avec la dynamique économique mais aussi en tenant compte d'un phénomène de périurbanisation et des grands projets (CSNE, E-valley...)

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les émissions de gaz à effet de serre ont connu une baisse, mais **moins marquée qu'aux échelons supérieurs** (-8% depuis 2012 et -9,3% depuis 2018).

On enregistre une hausse de 5,4% des consommations depuis 2018.

Le Cambresis comprend 80% des éoliennes du Département (93 éoliennes réalisées, en cours de construction ou d'instruction).

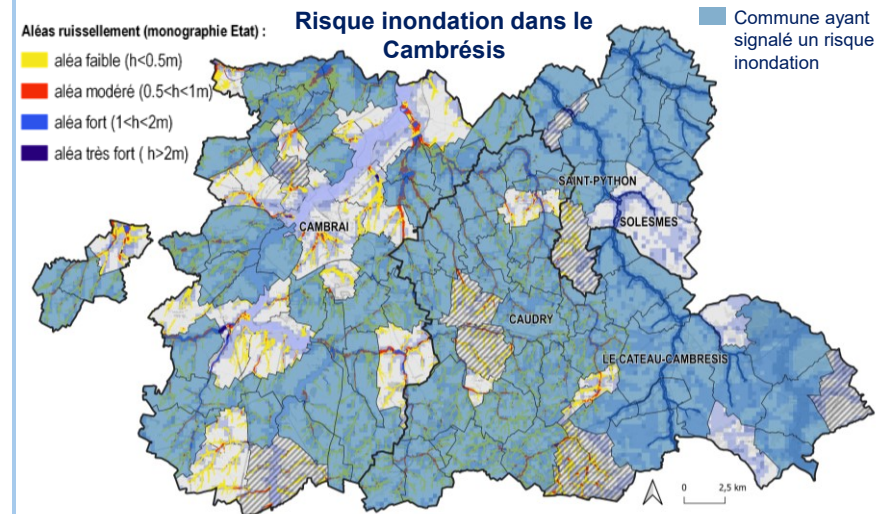
Il est le troisième territoire régional le plus producteur d'énergies renouvelables, essentiellement via les filières éolienne (92,5%) et photovoltaïque (7,5%), et le deuxième territoire le plus producteur d'EnR dans la filière photovoltaïque.

La production d'énergies renouvelables a augmenté de 30% entre 2018 et 2023 (source TRACE).

La densité et l'impact paysager des éoliennes sont beaucoup plus élevés dans le Cambresis qu'à l'échelle du Département et même de la Région : le nombre médian d'éoliennes visibles dans un périmètre de 20 km va de 18 pour la CA2C à 24 pour la CAC (4,6 pour le Nord et 12,5 pour la Région).

Pour l'électricité, le ratio production / consommation est de 85% (source Enedis).

51 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris depuis 2013, **21 pour inondation** et **30 pour mouvements de terrain/sécheresse**. De nouvelles cartographies sur les ruissellements ont été produites par l'Etat et permettent d'affiner la connaissance du risque inondation. 80 communes sur 98 interrogées lors des ateliers du foncier ont signalé un risque d'inondation, la plupart par ruissellement / coulées de boue :



La baisse des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre est à poursuivre. La **préservation des espaces de stockage carbone** demeure un enjeu prioritaire (zones humides, espaces boisés en tête).

La production d'énergies renouvelables est à amplifier, tout en mesurant les effets sur le paysage et l'environnement.

La plupart des PLU arrêtés depuis 2012 intègrent une bonne prise en compte des risques. Toutefois, la connaissance des risques dans un contexte de changement climatique reste à approfondir, et le déploiement des mesures d'adaptation en termes d'aménagements et de bonnes pratiques des citoyens est à encourager.

VALORISATION DU CADRE DE VIE

De nombreuses friches urbaines ont fait l'objet de reconversion, ce qui a eu un effet positif sur le cadre de vie. Par exemple :

Traitement de la friche SASA à Saint-Python



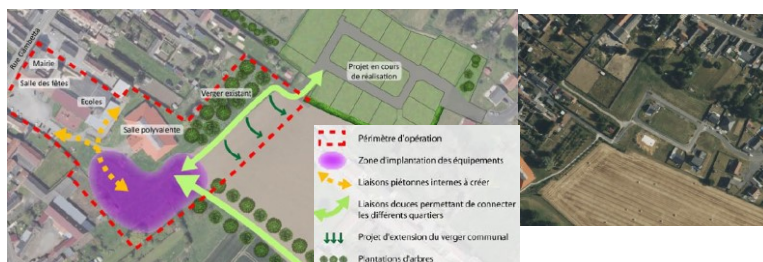
Traitement d'une friche à Neuville-Saint-Rémy



Depuis sa création en 1990, **24,2 ha de friches ont été remis sur le marché grâce à l'intervention de l'EPF**. 14 conventions opérationnelles sont actives sur le Cambrésis en 2023.

L'impact paysager des extensions urbaines à vocation habitat est très disparate selon les formes des aménagements réalisés. **Les PLU arrêtés depuis 2018 limitent les extensions linéaires et assurent une intégration paysagère qualitative des opérations d'habitat projetées :**

Exemple du PLU de Fontaine-Au-Pire



En revanche, quelques extensions linéaires de l'urbanisation tendent à dévaloriser les entrées de ville : les habitations implantées s'intègrent peu dans le paysage, en particulier lorsqu'elles surplombent la voirie ou encore quand elles sortent de l'auréole boisée ou bocagère autour du centre-bourg historique.

Exemple d'une extension linéaire récente



Les objectifs du SCoT en matière de prise en compte des éléments paysagers, **cônes de vue** et de protection des **entrées de ville** demeurent d'actualité.

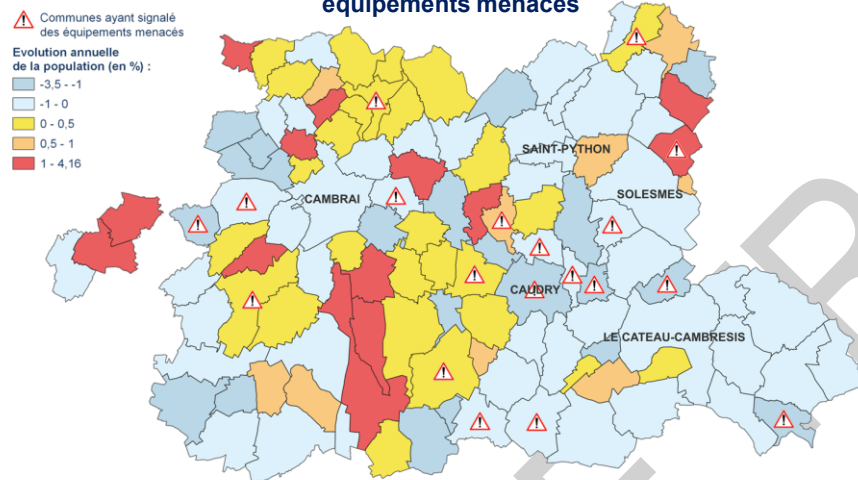
La **limitation des extensions linéaires** est à poursuivre ainsi que la **reconversion des friches urbaines**. Pour cela, la priorité reste à donner au comblement des dents creuses et cœurs d'îlot, afin de limiter au mieux l'impact paysager (mais aussi sur les sols) de l'urbanisation.

La valorisation du patrimoine pour **l'attrait touristique du territoire** reste à poursuivre ainsi que la mise en réseau des principaux sites touristiques.

OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

A l'échelle de l'arrondissement, l'offre en équipements et services est relativement stable, voire croissante (chiffres Insee) : 4658 équipements en 2021 soit 2% de plus qu'en 2018. Toutefois, **37% des communes estiment insuffisante l'offre de proximité** et 18 d'entre elles disent avoir des équipements menacés (ateliers du foncier 2021) .

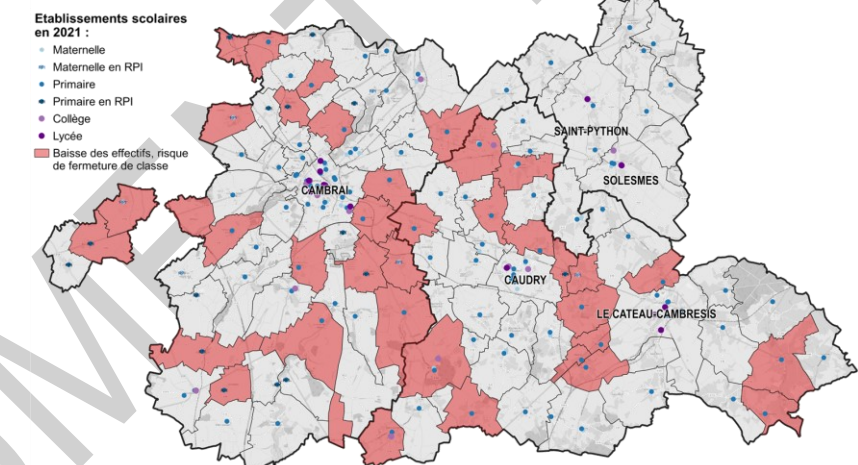
Evolution de la population entre 2014 et 2020 et équipements menacés



Les équipements scolaires sont stables malgré la fermeture de 2 écoles maternelles sur la CA2C. Toutefois, **33 communes sont inquiètes face à la baisse des effectifs scolaires**.

Etablissements scolaires en 2021 et problèmes de baisse d'effectifs

(Sources : BPE et ateliers du foncier 2021)



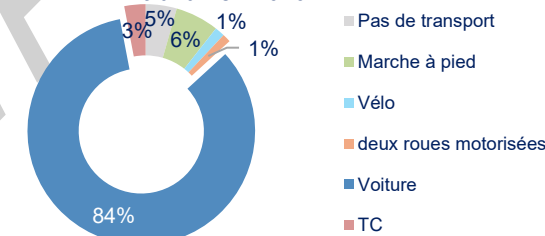
Concernant les services de santé, le territoire subit une baisse des médecins généralistes (9,4 à 7,3 pour 10 000 habitants entre 2014 et 2021), tandis que le nombre de spécialistes augmente. Ce sont les pôles relais qui observent la plus forte baisse de médecins (-30% en 7 ans) malgré une hausse de l'offre en établissements et services de santé.

L'enjeu du 1^{er} bilan d'affirmer la place du Cambrésis dans la stratégie Régionale reste d'actualité. Ce nouveau bilan met en lumière **les disparités infra-territoriales** et la nécessité de mettre en place des mesures de soutien et d'accompagnement des communes pour maintenir leur **dynamisme**, enrayer la perte des médecins généralistes, la baisse des effectifs scolaires ou encore la fermeture du dernier commerce, qui **fragilisent leur attractivité et le confort de vie de leurs habitants**.

MOBILITES

La part représentée par la **voiture dans les déplacements domicile-travail est en hausse de 3 points** depuis 2014 (84% en 2020), tandis que la marche et le vélo sont en recul (7%). Cette tendance est observée dans la plupart des territoires de la Région excepté les territoires les plus urbains, généralement mieux dotés en transports en commun.

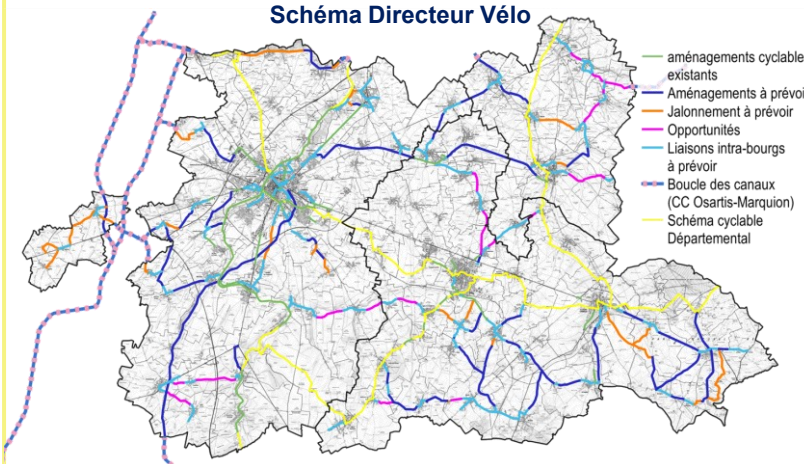
Part modale des déplacements domicile-travail en 2020



Entre 2015 et 2022, la fréquentation du train est stable, excepté pour les gares de Bertry et d'Iwuy où elle est en baisse. Si l'on tient compte de la baisse du nombre d'actifs et de la crise sanitaire, qui a certainement eu un impact sur les habitudes de télétravail, **le train semble être un mode de transport de plus en plus attractif**.

La part des déplacements en deux-roues est passée de **4,5% en 2009 à 2,6% en 2020**. Les élus du Cambrésis, à travers le Schéma Directeur Vélo, envisagent de déployer l'utilisation du vélo en sécurisant les déplacements. Pour cela, 106 km d'aménagements cyclables seraient intéressants à déployer (il en existe 60 aujourd'hui).

Schéma Directeur Vélo



43 réflexions ou projets pour la création de liaisons douces ont été remontées par les communes lors des ateliers du foncier. Dans les solutions de mobilités alternatives à la voiture à déployer, **la mobilité douce est la plus citée par les Maires** (37% des réponses).

On compte 13 Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) en février 2023.

Les enjeux soulignés dans le 1^{er} bilan demeurent d'actualité : améliorer la connaissance des mobilités, porter une attention particulière aux **populations non motorisées** notamment dans un contexte de **vieillesse**, encourager le report modal de la voiture vers les **modes alternatifs**. Le second bilan permet d'ajouter l'enjeu de **poursuivre le développement des modes doux**, et de **mieux cerner les leviers d'attractivité du train**.

HABITAT

En 2020, l'Insee recense 77 500 logements, soit 2% de plus qu'en 2014 et 7,5% de plus qu'en 2009.

La part des logements locatifs a augmenté mais la répartition des typologies de logements a peu évolué, malgré la baisse du nombre moyen de personnes par ménage.

Le taux de logements sociaux a peu progressé et est proche de 10% en 2020. Le nombre de demandes pour 1 attribution augmente, passant de 1,9 en 2014 à 2,8 en 2018.

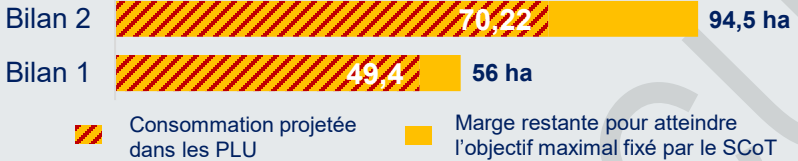
4500 logements soit 6% du parc sont vacants depuis plus de 2 ans. Le nombre de logements vacants augmente entre 2009 et 2020 à l'échelle de l'arrondissement, mais on note une baisse depuis 2014 sur la CAC et une stagnation sur la CCPS. D'autre part, la hausse du taux de logements vacants reste moins prononcée que pour beaucoup d'autres territoires de la Région.

En 2023, on compte **3030 logements construits depuis 2011**, soit **60% de l'objectif affiché dans le SCoT**. Le rythme de constructions poursuit sa baisse depuis 2018. Cette baisse est associée au récent déclin démographique :



Le taux de renouvellement urbain visé par le SCoT a été respecté. Les PLU arrêtés depuis 2012 prévoient en moyenne 61% des logements en RU contre seulement 39% en extension. L'analyse des données du cadastre montre que **89% des constructions depuis 2012 se sont faites à l'intérieur du tissu urbain existant**.

Les projets de PLU arrêtés depuis le premier bilan prévoient seulement **54% de consommation du compte foncier qui leur est attribué**. Les efforts de réduction de la consommation d'espace sont donc de plus en plus importants.



Le territoire s'est montré **vertueux** (rythme de constructions, gestion économe du foncier...) en **intensifiant le renouvellement** urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles.

Un travail sur la **résorption de la vacance**, sur la **rénovation énergétique** des logements, sur le **rééquilibrage des typologies** au regard des nouvelles configurations des ménages et sur **l'accentuation de l'offre en logements aidés** est à poursuivre. Une étude est en cours pour affiner la connaissance des logements vacants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le taux de chômage est en baisse depuis 2014, mais cette baisse s'avère moins prononcée qu'aux échelons supérieurs et zones d'emplois voisines.

La zone d'emplois de Cambrai enregistre une **hausse du nombre d'emplois** depuis 2014 (+610 emplois soit 1,25%). Elle se distingue par sa forte progression dans le secteur tertiaire, mais le secteur industriel continue à reculer (-550 emplois).

En 2024, **sur 32 entreprises de plus de 100 salariés, 18 sont du secteur industriel**. 5 d'entre elles ont subi une forte baisse d'effectifs depuis 2015.

Depuis 2014, **le territoire a perdu 111 commerces** (21 commerces en moins qu'en 2009). Des problématiques de vacance commerciale ont été signalées par 27% des communes et 22 communes alertent sur un manque de commerces de proximité (ateliers du foncier 2021).

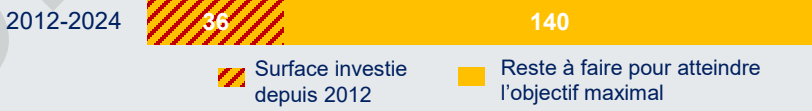
5000m² de nouvelle surface commerciale ont été autorisés en CDAC depuis 2018. **Un projet a été refusé suite à la saisine exceptionnelle de la CDAC par les élus du Pays du Cambrésis**, ce qui a contribué au maintien de nombreux commerces alimentaires de centre-ville et du marché de Cambrai.

Dans le domaine agricole, le nombre d'exploitations continue de chuter (-135 soit -13% en 10 ans), mais on note une croissance des circuits-courts (+17%) et du nombre d'exploitations en agriculture biologique (+34, soit +300%).

Selon l'OCS2D, seuls 34 ha de terres agricoles ont été artificialisés de 2015 à 2021 pour du développement économique.

Les potentiels en renouvellement ont été largement mobilisés : 144 ha de ferme solaire (aérodrome Cambrai-Niergnies) et 123 ha de logistique (e-Valley sur l'ancienne base militaire). **7 ha de friches économiques restent potentiellement disponibles**.

Le développement économique s'étant principalement concentré dans les ZAE existantes, le compte foncier à vocation économique du SCoT n'a pas été dépassé : 36 ha de foncier ont été investis dans les nouvelles ZAE sur 176 ha, soit 20% seulement :



Les enjeux soulignés dans le 1^{er} bilan, de poursuivre le développement de l'offre de **formation**, de **soutenir l'industrie**, de préserver le **commerce de proximité**, demeurent d'actualité.

Le développement économique depuis 2012 s'est fait presque exclusivement en reconversion des friches et en comblement des zones existantes. Le territoire a désormais besoin de nouvelles disponibilités foncières pour envisager la **pérennisation des entreprises existantes** et le **développement économique futur**, en complément de **l'optimisation et de la montée en qualité** des zones existantes.

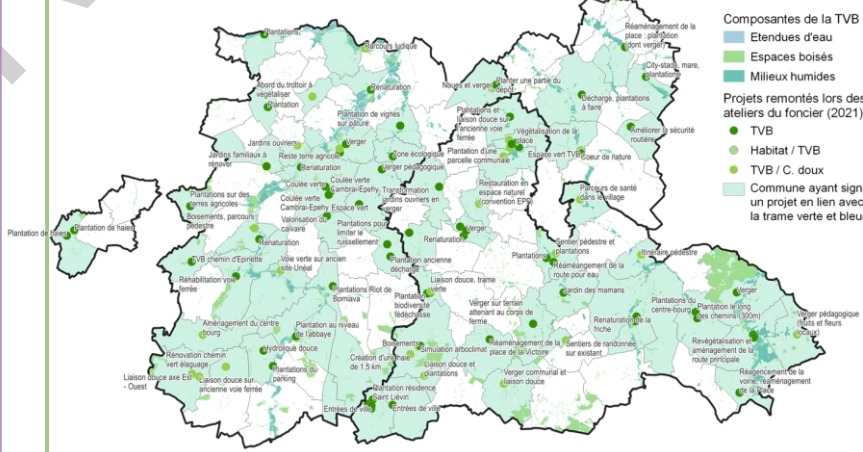
TRAME VERTE ET BLEUE

Des programmes de plantations ont été réalisés depuis le 1^{er} bilan, comme la plantation de vergers dans le cadre du PAT du Solesmois. Plantons le Décor a permis la plantation de plus de 61000 arbres depuis 2010, près de 50 000 entre 2015 et 2022.

64 km de haies ont été plantées entre 2020 et 2023, soit une hausse de 5% en 3 ans.

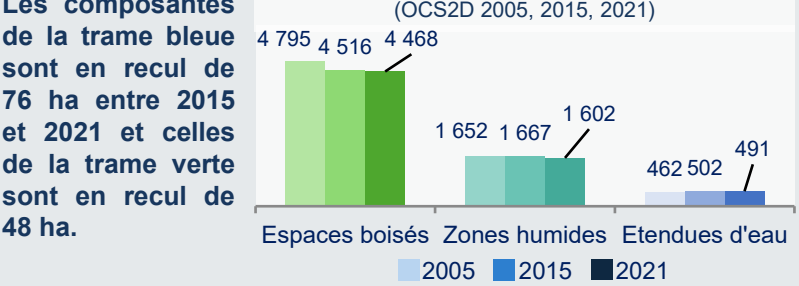
Concernant la trame verte et bleue, les PLU arrêtés depuis 2012 intègrent la protection des principaux boisements, linéaires végétalisés, cours d'eau et fossé, et certains prévoient des Orientations d'Aménagement et de Programmation spécifiques pour conforter la trame verte et bleue. Ces OAP sont devenues obligatoires depuis la loi Climat Résilience de 2021.

61 communes ont fait remonter des projets de plantation lors des ateliers du foncier de 2021 (90 projets recensés).



Les espaces verts ou végétalisés en tissu urbanisé sont en légère augmentation entre 2015 et 2021 selon l'OCS2D.

Toutefois, les espaces boisés du territoire, déjà peu étendus, subissent un léger recul (-20 ha), au profit d'espaces végétalisés non boisés.



Les objectifs du SCoT en matière de protection de la trame verte et bleue ont été respectés et retranscrits dans tous les documents d'urbanisme arrêtés depuis 2012.

Les composantes de la trame verte et bleue sont à priori en régression et il serait nécessaire d'approfondir l'analyse pour comprendre à quoi cette régression, si elle s'avère vérifiée, est due. Les **outils de mesure et d'observation** de ces éléments mériteraient donc d'être **compilés voire développés**, pour s'assurer du bon respect et de l'efficacité des orientations du SCoT sur le long terme.